

M. Donald MacInnis (Cape Breton-East Richmond): Monsieur l'Orateur, une question supplémentaire pour le premier ministre suppléant. Le gouvernement fédéral projette-t-il d'assurer 100,000 emplois dans le Nord?

M. l'Orateur: Le député de Waterloo.

M. MacInnis: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement ou je pose la question de privilège, c'est à vous d'en décider. Au cours de sa visite en Russie, le premier ministre a déclaré être prêt à envoyer 100,000 jeunes Canadiens dans le Nord. Je demande au premier ministre suppléant de quel projet il s'agit.

M. l'Orateur: Le député de Waterloo.

* * *

L'INDUSTRIE

ÉLECTRICITÉ ET RADIO—LE SYNDICAT ET LA CRÉATION D'UN CONSEIL DE DISCIPLINE

M. Max Saltzman (Waterloo): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce. A-t-il terminé son examen du mémoire présenté par les travailleurs unis de l'Amérique de l'électricité, de la radio et de la machine et est-il disposé à accepter la recommandation de ce syndicat demandant la création d'un conseil de discipline pour cette industrie?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Monsieur l'Orateur, j'ai rencontré les représentants de ce syndicat avec lesquels j'ai discuté de ce sujet. Je les ai informés que l'adoption de leur recommandation provoquerait des modifications sensibles de notre structure politique et administrative et que je n'étais pas ce jour-là en mesure de prendre une décision à cet égard.

M. Saltzman: Une question supplémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre. Nous avons dépassé le temps dévolu à la période des questions, mais peut-être la Chambre permettra-t-elle au chef de l'opposition de poser sa question?

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'URSS ET LE PROJET DE RÉDUCTION RÉCIPROQUE DES EFFECTIFS MILITAIRES

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures la question que je lui ai déjà posée la semaine dernière à la suite d'un indice selon lequel la position de la Russie à l'égard d'une réduction équilibrée des forces avait évolué ces derniers mois. J'avais demandé au ministre de nous dire quel changement s'était produit dans la position russe, changement qu'il igno-

[L'hon. M. Sharp.]

rait à l'époque. Peut-il nous décrire brièvement, en réponse à cette très importante question, comment et dans quelle mesure la position russe à l'égard d'une réduction des forces a changé?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, l'attitude de l'Union soviétique a changé. Je regrette de n'avoir pas fait de relevé ni d'échantillonnage des déclarations qu'on faisait il y a quelques mois et de celles qu'on fait aujourd'hui, ce qui me permettrait de montrer à quel point l'attitude a changé, mais il est juste d'affirmer qu'un progrès notable s'est accompli dans ce domaine, de part et d'autre, et j'espère bien que nos entretiens de Lisbonne seront très fructueux.

M. l'Orateur: Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA LOI SUR L'ORGANISATION DU GOUVERNEMENT

DISPOSITIONS RELATIVES À LA RÉORGANISATION DES MINISTÈRES, AUX DÉPARTEMENTS D'ÉTAT, AUX SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES, ETC.

La Chambre, formée en comité sous la présidence de M. Honey, reprend l'étude, interrompue le mercredi 7 avril, du bill C-207, concernant l'organisation du gouvernement du Canada et les questions qui s'y rattachent ou en dépendent, présenté par le très honorable M. Trudeau.

M. le président: A l'ordre. Quand le comité s'est ajourné le mercredi 7 avril 1971, nous en étions à l'étude d'un amendement à l'article 14 proposé par le président du Conseil du Trésor. L'amendement se lit comme il suit:

Qu'on modifie l'article 16 du bill C-207 en y ajoutant, après le mot «proclamation», à la ligne 7, page 6, ce qui suit:

«sous réserve d'une résolution négative de la Chambre des communes,»

L'amendement est-il adopté?

L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, l'amendement proposé avait fait l'objet de délibérations entre les leaders des partis et avait entraîné un ordre de la Chambre, adopté la semaine dernière, quelque peu différent de celui-ci. Avec la permission du comité, je retirerai l'amendement et en proposerai plutôt un autre.

M. le président: Le président du Conseil du Trésor a-t-il la permission de retirer l'amendement?

Des voix: D'accord.

M. le président: Il en est ainsi ordonné.

(L'amendement est retiré.)